

Auxerre, le 9 octobre 2017

## Note de service n°3

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.

Circonscription d'Auxerre 1

Téléphone

03 86 72 20 43

Télécopie

03 86 51 21 30

Courriel

[secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

[http://ia89.ac-](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

[dijon.fr/ien/auxerre1/](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

## Conseils Ecoles-Collèges (CEC)

### 2017-2018

*Décret n°2013-683 du 24 juillet 2013 JO du 28-7-2013*

*Bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013*

### Définition

Le code de l'Éducation institue un conseil école-collège, une instance de partage et de liaisons pédagogiques associant un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement, afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative dans le parcours de l'élève. Il s'inscrit aussi dans l'évolution d'un cycle 3 modifié à la rentrée 2016 (cycle 3 : CM1/CM2/6ème).

L'enjeu de cette continuité pédagogique est fort, il s'agit d'un levier essentiel d'amélioration de la performance scolaire et de la réduction des inégalités.

### Modalité de composition pour la circonscription

Le principal du collège et l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription du 1er degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège. Les enseignants du 1er degré sont nommés par l'IEN. Pour des raisons pratiques, en lien avec les principaux de collèges, nous avons retenu les écoles ou RPI qui scolarisent des CM2. Les enseignants siégeant au conseil ne sont cependant pas nécessairement les enseignants titulaires du CM2. Une problématique locale ou une volonté d'approfondir une réflexion nécessitant l'expertise des enseignants de l'école maternelle ou du cycle 2 légitime évidemment leur présence sur les commissions du CEC.

### Modalité de fonctionnement

Le conseil école-collège détermine un programme d'actions, qui s'inscrit dans le champ des missions qui lui sont assignées en se fondant sur un diagnostic partagé. Le conseil école-collège peut créer des commissions chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions.

Le conseil école-collège peut se réunir autant qu'il le juge nécessaire. Cependant, deux moments sont incontournables pour tout conseil école-collège : dans un premier temps, l'évaluation des besoins et la définition d'un programme de travail, puis dans un second temps, l'élaboration d'un bilan annuel.

Le conseil école-collège laisse toute la souplesse et la liberté nécessaires aux équipes pour mener à bien les actions prévues.

## Échéancier

Secteur de collège	CEC	Stage inter-degrés
Auxerre Paul Bert	Lundi 6 novembre 2017 17h15	Jeudi 30 novembre 2017
Saint-Georges/Baulches	Mardi 21 novembre 2017 17h00	Lundi 18 décembre 2017
Auxerre Bienvenu Martin	Mardi 28 novembre 2017 17h00	En attente
Chablis	Jeudi 8 février 2017 17h15	Mardi 6 mars 2018

Un ordre du jour vous parviendra quelques jours avant le conseil école-collège. Cette note de service vaut pour ordre de mission.

Les dates du DNB n'étant pas connues à ce jour, nous avons décidé de ne pas fixer de date pour la liaison école-collège qui aura lieu très certainement fin juin et/ou début juillet.

Cette année, une seule date de CEC est programmée, nous conviendrons ensemble des modalités pour faire le bilan des actions.

En annexe, vous trouverez les membres du conseil école-collège par secteur de collège.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement